

## Arrimage du Projet avec les 16 principes du développement durable du gouvernement du Québec

#	Principes	Définition	Prise en compte des principes
1	Santé et qualité de vie	Les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Agnico Eagle a mis en place un processus de participation publique et d'engagement des parties prenantes pour son projet Akasaba Ouest (ci-après « Projet »). Cette démarche visait à identifier les préoccupations de toutes sortes, incluant la santé et la qualité de vie, afin d'en tenir compte dans la conception du projet pour minimiser les impacts du projet sur les utilisateurs du territoire, maximiser les retombées positives pour la communauté et favoriser la diffusion d'information claire, bien vulgarisée et transparente sur ces sujets d'intérêt.</li> <li>Des mesures d'atténuation seront également mises en œuvre afin de préserver la santé et qualité de vie des personnes. <ul style="list-style-type: none"> <li>Il a été prévu de construire une route interne de 5.7 km pour relier le projet Akasaba au chemin existant du site du pipeline de Mantiou pour éviter que le trafic du transport du minerai vers Goldex et celui des employés entrant et sortant du site minier utilisent le chemin du lac Sabourin. Cela éliminera ainsi les risques d'accident avec les riverains pendant l'exploitation de la mine, ce qui était une de leur plus grande préoccupation.</li> <li>Les utilisateurs du territoire seront informés des moments des sautages. Les sautages seront réalisés de jour uniquement, à des heures prédéfinies.</li> <li>Une vigilance participative sur les impacts et les nuisances du projet sera mise en place par le biais d'un comité de suivi citoyen, d'un service interne de relations communautaires et d'un programme de communication en continu pour informer sur les opérations de la mine, la gestion des contaminants, les mesures d'atténuation et sur les suivis environnementaux, pour recevoir les plaintes et pour procéder aux ajustements nécessaires, le cas échéant.</li> </ul> </li> </ul>
2	Équité et solidarité sociales	Les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales.	<p>Exemples d'éléments du Projet qui prennent en considération ce principe :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La démarche parallèle et supplémentaire d'information et de consultation des communautés autochtones de Kitchisakik et de Lac-Simon afin de s'assurer de considérer leurs connaissances sur l'utilisation du territoire et leurs préoccupations pour l'étude d'impact.</li> </ul>
3	Protection de l'environnement	Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet ne nécessitera pas de nouvelle aire d'entreposage des résidus de traitement puisque le minerai d'Akasaba sera traité à une usine de traitement du minerai déjà existante, celle de Goldex. Les résidus provenant du traitement du minerai d'Akasaba Ouest à l'usine Goldex seront disposés de la même façon que ceux actuellement produits par celle-ci. Ils serviront en partie pour la poursuite de la restauration du site Manitou, dans le cadre du projet Manitou-Goldex en cours depuis 2006, ainsi que pour le remblayage de chantiers de la mine souterraine Goldex.</li> <li>Le projet minier Akasaba Ouest n'a révélé aucun impact d'importance majeure depuis les travaux de construction jusqu'à la toute fin en phase de fermeture. Des mesures d'atténuation pour le sol, les eaux de surface et eaux souterraines, la qualité de l'air, l'ambiance sonore et vibration ainsi que la végétation ont été développées afin de réduire le risque résiduel.</li> </ul>
4	Efficacité économique	L'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement.	<p>Au cœur de la politique corporative d'Agnico Eagle repose l'engagement de créer de la richesse pour ses actionnaires en exerçant ses activités en toute sécurité et de manière responsable sur le plan social et environnemental, tout en contribuant à la prospérité de ses employés, de leurs familles et des communautés d'accueil.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet Akasaba Ouest nécessitera un investissement initial et en cours de projet de près de 51 M\$, et le total des coûts d'opération est d'environ 165 M\$.</li> <li>Les salaires totaux payés sont estimés à environ 63 M\$, dont près de 53 M\$ pour les travailleurs des opérations minières et un peu moins de 9 M\$ pour ceux des opérations de traitement du minerai.</li> <li>Pour le projet Akasaba Ouest, l'ensemble des emplois directs et indirects estimés totalise environ 85 à 100 personnes durant la période de construction et environ une centaine de personnes durant la période d'exploitation.</li> <li>Le projet Akasaba Ouest vise à consolider les activités à l'usine de la mine Goldex, qui emploie présentement 37 personnes à temps plein. La mise en production du projet Akasaba Ouest ajoutera quatre postes supplémentaires à cette usine, pour un total de 41 emplois permanents.</li> </ul>

#	Principes	Définition	Prise en compte des principes
5	Participation et engagement	La participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique.	<p>Agnico Eagle a mis en place un processus de participation publique et d'engagement des parties prenantes pour son projet Akasaba Ouest. Cette démarche visait à identifier les préoccupations afin d'en tenir compte dans la conception du projet pour minimiser les impacts du projet sur les utilisateurs du territoire, maximiser les retombées positives pour la communauté et favoriser la diffusion d'information claire, bien vulgarisée et transparente.</p> <p>Des préconsultations ont été tenues à l'été et l'automne 2014 avec une diversité d'acteurs du milieu afin d'entamer l'identification des préoccupations et de comprendre de quelle façon les parties prenantes souhaitaient être informées et consultées. Ces informations ont guidé la mise en place du processus de consultation et ont aussi permis de mettre en lumière un certain nombre de préoccupations dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; La circulation associée aux opérations</li> <li>&gt; Les impacts sur la nappe phréatique</li> <li>&gt; Les impacts de l'exploitation du site (bruit, vibration, poussière)</li> </ul> <p>Au printemps 2015, les riverains et représentants de divers groupes d'intérêts ont été invités à participer à une série d'ateliers sur les impacts préliminaires identifiés pour le projet minier, abordés de manière plus approfondie dans les thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Faune, flore et milieu humain</li> <li>&gt; Bruit, vibration et qualité de l'air</li> <li>&gt; Eaux souterraines et de surface</li> </ul> <p>À l'automne 2015, une soirée portes ouvertes a permis aux riverains et au grand public de prendre connaissance des faits saillants des études sur les effets environnementaux et sociaux anticipés du projet. Les principaux sujets présentés sous forme de kiosques ont été :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Eaux souterraines et de surface</li> <li>&gt; Qualité de l'air</li> <li>&gt; Faune et flore</li> <li>&gt; Bruits et vibrations</li> <li>&gt; Plan de fermeture</li> <li>&gt; Milieu humain</li> <li>&gt; Transport</li> </ul> <p>Les préoccupations partagées dans le cadre de la démarche de consultation ont permis de moduler le projet afin d'en diminuer les impacts environnementaux et sociaux et de le rendre le plus acceptable. À titre d'exemple, le projet Akasaba Ouest a été modifié afin de construire un chemin alternatif pour le transport des travailleurs et du minerai plutôt que d'utiliser le chemin du Lac Sabourin et la route 117 afin d'éliminer les risques d'accident avec les riverains pendant l'exploitation de la mine.</p> <p>Les informations concernant le processus de consultation peuvent être consultées en accédant au lien suivant :  <a href="http://www.akasabaouest.com/consultation/processus/Pages/default.aspx">http://www.akasabaouest.com/consultation/processus/Pages/default.aspx</a></p>
6	Accès au savoir	Les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place, par Agnico Eagle, d'un service interne de relations communautaires spécifiques au projet Akasaba.</li> <li>• Création d'un site Web pour partager de l'information sur le projet Akasaba Ouest (<a href="http://www.akasabaouest.com/Pages/Home.aspx">http://www.akasabaouest.com/Pages/Home.aspx</a>). Il est possible de trouver de l'information sur le projet, sa localisation, le calendrier du projet et accéder à tous les documents déposés par Agnico Eagle.</li> <li>• Production de plusieurs documents à l'attention de la population générale afin de fournir davantage d'information sur le projet : <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Cinq bulletins d'information</li> <li>&gt; Comptes rendus des consultations publiques et des ateliers thématiques</li> </ul> </li> <li>• Plusieurs réunions d'information et de consultation ont eu lieu afin de partager avec les communautés l'information la plus à jour sur le projet et son avancement.</li> </ul>
7	Subsidiarité	Les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agnico Eagle s'est engagée à mettre en œuvre un processus de vigilance participative sur les impacts et les nuisances du projet par le biais d'un comité de suivi, et ce, conformément à la Loi modifiant la <i>Loi sur les mines</i>.</li> </ul>
8	Partenariat et coopération avec les gouvernements	Les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontres et échanges avec les instances gouvernementales (municipales, provinciales et fédérale) à toutes les étapes du Projet.</li> <li>• Réalisation d'une étude d'impact environnemental et social afin de bien cibler les impacts environnementaux, sociaux et économiques associés au projet et développer des mesures d'atténuation en vertu de la <i>Loi sur la qualité de l'environnement du Québec</i> et de son <i>Règlement sur l'évaluation et l'examen de ses impacts sur l'environnement</i> ainsi qu'en vertu de la <i>Loi canadienne sur l'évaluation environnementale</i>.</li> </ul>

#	Principes	Définition	Prise en compte des principes
9	Prévention	En présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source	<ul style="list-style-type: none"> <li>Agnico Eagle a mis en œuvre un système interne de gestion de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des relations communautaires, appelé « système de gestion minière responsable ». Ce système est cohérent avec le système de gestion environnementale ISO 14001 ainsi qu'avec le système de gestion de la santé et la sécurité OHSAS 18001 en plus d'incorporer d'autres normes de l'industrie comme le <i>Code international de gestion du cyanure</i> et l'initiative <i>Vers le développement minier durable</i> de l'Association minière du Canada.</li> <li>Agnico Eagle préconise la réduction des risques d'accident à la source par leur prise en compte dès la phase de construction des installations du projet ainsi que par l'utilisation de technologies éprouvées sur le plan de la sécurité et de la prévention. La mise en œuvre de mesures de prévention et de contrôle adaptées vise également à réduire ces risques.</li> <li>Un plan de mesure d'urgence (PMU) sera mis en place par Agnico Eagle afin de réagir rapidement et adéquatement aux diverses situations d'urgence susceptibles de survenir lors des différentes étapes du projet minier. Une première version du PMU est présentée dans l'étude d'impact. Elle énonce les lignes directrices. D'importants ajustements y seront faits pour l'adapter aux réelles modalités du projet avant le début des opérations minières. Globalement, le PMU final présentera le détail des principales actions envisagées en situation d'urgence, les mécanismes de transmission d'alerte, les ressources matérielles et physiques requises ainsi que les liens avec les différents niveaux d'autorités concernés par ces situations (municipal, provincial, etc.).</li> </ul>
10	Précaution	Lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Agnico Eagle s'est engagée à faire différents suivis environnementaux de façon volontaire, non pas parce qu'il y a des impacts appréhendés, mais pour documenter l'état initial afin de rassurer les citoyens.</li> <li>À titre d'exemple, avant le projet, une étude de caractérisation de la qualité de l'eau des lacs Bayeul et Ben a été initiée même si ces lacs sont dans un bassin versant différent de celui recevant les rejets d'effluents du projet et que les résultats de modélisations de dispersion atmosphérique n'ont pas montré de problématique pour ces lacs.</li> <li>Également, même si les résultats de modélisations hydrogéologiques ont montré qu'il n'y avait pas d'impact pour les puits privés tant pour le niveau et le débit d'eau des puits que pour la contamination de l'eau souterraine, Agnico Eagle va procéder à une inspection des puits privés avant le début du Projet pour avoir l'état initial.</li> <li>Même si le projet ne présente pas de risques de contamination de l'environnement par l'émission des poussières dans le secteur des lacs Bayeul, Ben et Sabourin, mais qu'il y a une perception de risque de contamination des petits fruits et de la faune chassée par certains citoyens et par les communautés autochtones de Lac-Simon et de Kitcisakik, il a été convenu de faire une caractérisation des teneurs en métaux des sols, et de trois espèces des plantes pouvant être consommées par les humains ou par la faune chassée.</li> </ul>
11	Protection du patrimoine culturel	Le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dans le cadre des mesures d'atténuation proposées par Agnico Eagle, si des vestiges d'intérêt sont découverts lors des travaux, les employés seront informés qu'il faut aviser immédiatement le responsable des travaux afin de prendre des mesures pour protéger le site.</li> </ul>
12	Préservation de la biodiversité	La diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée au bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens.	<p>En vertu de sa politique de développement durable, Agnico Eagle est engagée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer la conservation de la biodiversité et les aspects relatifs à l'aménagement du territoire, à toutes les étapes de nos activités économiques et de production; cela inclut le projet Akasaba.</li> <li>Agnico Eagle est partenaire du programme de rétablissement du Caribou forestier de Val d'Or depuis 2014.</li> <li>Le site Akasaba relèvera de la mine Goldex. Cette dernière s'est dotée d'un plan de conservation de la biodiversité qui comporte différents suivis et actions reliées à la biodiversité. Il sera revu pour couvrir les activités de la mine Akasaba conformément à notre politique de développement durable.</li> <li>Agnico Eagle a également effectué, avant le Projet, une étude de caractérisation des teneurs en métaux des poussières et des sols ainsi que celle des plantes pouvant être consommées par les autochtones ou le gibier dont ils s'alimentent.</li> <li>La mine Akasaba effectuera également un programme de suivi biologique du cours d'eau récepteur de l'effluent minier conformément au règlement fédéral sur les effluents des mines de métaux. Ce programme de suivi comprend notamment le suivi la qualité de l'eau et des sédiments du milieu récepteur, le suivi des communautés d'invertébrés benthiques et le des populations de poissons.</li> <li>Élaboration d'un plan de compensation des milieux humides (en cours de réalisation).</li> </ul>

#	Principes	Définition	Prise en compte des principes
13	Respect de la capacité de support des écosystèmes	Les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet a été conçu de façon à minimiser son empreinte dans l'environnement et à éviter tout empiètement dans les cours d'eau environnants du projet minier.</li> <li>Il a également été conçu de façon à respecter les normes et critères de protection de l'environnement et des écosystèmes exigés par les autorités gouvernementales.</li> <li>Programme visant à compenser la perte des milieux humides engendrée par l'aménagement de certaines de ses installations.</li> </ul>
14	Production et consommation responsables	Des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres, par l'adoption d'une approche d'écocoefficience qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources	<p>Agnico Eagle a en place une politique de développement durable qui comporte des engagements à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Réduire au minimum la production de déchets et en assurer une disposition adéquate</li> <li>Réduire au minimum les risques associés à la gestion des résidus et de l'eau</li> <li>Gérer les stériles et le mort terrain de façon à assurer la protection de l'environnement</li> <li>Adopter des mesures de conservation des ressources naturelles comme l'énergie et l'eau</li> <li>Adopter des mesures de réduction de nos émissions dans l'air, l'eau et le sol et visant à minimiser notre empreinte environnementale</li> <li>Restaurer nos sites miniers afin d'en assurer la stabilité physique et chimique, en consultation avec les communautés et dans les meilleurs délais</li> </ul> <p>Ces éléments ont été suivis pour la conception du projet Akasaba.</p>
15	Pollueur payeur	Les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci.	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'ensemble des activités de surveillance, de contrôle et de suivi est assumé financièrement par Agnico Eagle. Le programme de suivi environnemental comprend notamment le suivi du bruit ambiant, des vibrations et surpressions d'air, de la qualité de l'atmosphère, de la qualité de l'effluent, des eaux souterraines et des matières résiduelles. Un programme d'études de suivi des effets des effluents miniers sur l'environnement aquatique récepteur sera également réalisé par Agnico Eagle et couvrira la qualité de l'eau et des sédiments du cours d'eau récepteur, mais également les communautés d'invertébrés benthiques et des populations de poissons.</li> <li>Également, à la fin des activités d'exploitation minière, différentes études de caractérisation des sols et de l'environnement seront réalisées et les travaux de réhabilitation requis pour atteindre un état satisfaisant seront réalisés entièrement par Agnico Eagle conformément à la <i>Loi sur les mines</i> et à la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i>.</li> </ul>
16	Internalisation des coûts	La valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les travaux de forages d'exploration, les études d'avant-projet, le développement du projet et son étude d'impact, sa construction, son exploitation, sa fermeture et sa restauration et son suivi post restauration seront assumés entièrement par Agnico Eagle. Elle continuera de s'occuper de ce site après sa restauration tant qu'il le faudra comme c'est le cas pour nos anciens sites miniers de Joutel et de Cobalt dont la compagnie s'occupe toujours 25 ans après leur fermeture. Il y aura également dépôt, à partir de l'approbation du plan de restauration, d'une garantie financière couvrant l'ensemble des coûts de restauration du site de la mine estimés à ce stade-ci.</li> </ul>